

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/06

N° Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

**EXTRAIT**Arrondissement de  
BESANCON**Du registre des délibérations du C.C.A.S**

Canton de Besançon 1

-----  
Séance du 25/03/2024

Nota – le Président certifie que  
la convocation a été faite le  
19/03/2024 et que le nombre des  
membres en exercice est de onze

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Bureau du C.C.A.S de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS.

Présents : Mmes SIMON BOUVRET, DELESSARD, GILLET, TANNIERES, CREVOISIER, DUBIEZ, MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT

Absentes excusées :

Mmes CHANEY, AYMONTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Geneviève SIMON BOUVRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET C.C.A.S.**

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2024 - annexé à la présente délibération – les membres du Bureau sont invités à voter le budget primitif arrêté comme suit :

BUDGET CCAS 2024	FONCTIONNEMENT
<b>Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	1 300.00 €
65 Autres charges de gestion courante	5 310.95 €
<b>Total dépenses</b>	<b>6 610.95 €</b>
<b>Recettes</b>	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	4 610.95 €
74 Dotations et participations	2 000.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>6 610.95 €</b>

*Les membres du C.C.A.S, présents ou représentés, après en avoir délibéré se sont prononcés favorablement à l'unanimité:*

- *sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),*
- *et sur la balance générale du budget.*

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 AVR. 2024



Contrôle de légalité

Fait et délibéré, le 25 mars 2024

Le Président,

Emile BOURGEOIS

